



Avenant n° 2 à la convention entre l'EHPAD Laurence de La Pierre et la commune de Condé en Normandie pour le fonctionnement de la cuisine centrale

Entre la commune de Condé en Normandie, représentée par Valérie DESQUESNE, agissant en qualité de Maire, dûment habilitée par délibération du 21 Juin 2021 d'une part,

ET

L'EHPAD Laurence de La Pierre, représenté par XXXX, agissant en qualité de Directrice de l'établissement situé 87 rue Saint Martin 14 110 Condé en Normandie et agissant en vertu de l'arrêté de nomination du Centre National de Gestion en date du XXXXXX,

Il est arrêté ce qui suit :

Préambule

La commune de Condé en Normandie est propriétaire d'une cuisine centrale (bâtiment et matériel) située Rue Albert Camus, 14 110 Condé en Normandie.

La cuisine centrale assure la production des repas :

- pour les résidents de l'EHPAD,
- pour le compte de la commune (cantines scolaires, crèche municipale et pour le portage de repas, service géré par le CCAS)

Vu la délibération n°33 /3-5-2 en date du 15 juin 2020

Considérant que par convention prenant fin au 30 juin 2021, la cuisine centrale a été donnée en gestion à l'EHPAD,

Article 1 :

L'article 8 de la convention est ainsi modifié : La présente convention est prorogée jusqu'au 15 juillet 2022 inclus. 2021.

Article 2 :

Les autres termes de l'article 8 et de la convention restent inchangés.

Fait à Condé en Normandie, le En deux exemplaires originaux.

Pour la commune

Valérie DESQUESNE
Maire de Condé-en-Normandie
Vice-Présidente de l'intercom de la Vire au Noireau
Vice-Présidente du Conseil Départemental du
Calvados

**Pour l'EHPAD
LE DIRECTEUR**

XXXXX